



Association pour la sauvegarde du Val d'Allier

Rapport d'activité 2020/2021 et orientations 2022 Assemblée Générale du 2 octobre 2021

Après la période difficile traversée durant l'année précédente, l'année 2021 a permis plusieurs avancées décisives pour le développement des projets de l'association, qui se prépare à franchir un cap important dans son engagement pour la préservation du val d'Allier, de sa grande rivière et de sa qualité de vie. Mais les difficultés rencontrées par la société (pandémie, sécheresses, augmentation du prix de l'énergie, ...) et les pressions que celles-ci engendrent font peser de nouvelles menaces qui rendent plus que jamais importantes les actions d'Allier Sauvage aux côtés de ses partenaires, pour la défense de l'environnement et la promotion d'un avenir durable. C'est pourquoi, conformément à la décision de principe prise lors de l'Assemblée Générale de 2018, il lui faut maintenant se doter des moyens matériels et humains permettant de développer ses activités sur la durée, tout en se rendant plus visible auprès de l'ensemble des acteurs et du grand public.

Reconquête du site de la Chaumière à Villeneuve-sur-Allier :

Lieu emblématique à reconquérir comme pôle d'animation du territoire, La Chaumière mérite de rayonner sur le Val d'Allier Nord où elle occupe une position stratégique. C'est dans ce but et à l'initiative d'Allier Sauvage, que l'hôtel-restaurant de la Chaumière, fermé depuis 2018, a été racheté le 28 décembre 2020 par une SCI formée d'une quinzaine de personnes du secteur, membres de l'association. Toutes sont très attachées au territoire et soucieuses de voir revivre ce lieu exceptionnel, en retrouvant ses fonctions de café-restaurant et d'hébergement.

Pour ne pas perdre de temps, en attendant que l'évolution favorable du contexte sanitaire permette la réouverture du restaurant, l'association avait préfinancé les diagnostics et études préalables suivants :

- Vidange des 4 fosses septiques (Ortonne)	1 000 €
- Expertise du puits et repérage d'un point de forage (van Hingen)	250 €
- Expertise et préconisations pour la mise aux normes de l'assainissement (SC-Terra)	624 €
- Plan topographique des abords de La Chaumière (Adage)	732 €
- Contrôle installations électrique, gaz, sécurité, alarme incendie du restaurant (Socotec)	1 116 €
- Annonce recherche exploitant de l'auberge	120 €
Total	3 842 €

De plus, les prestations techniques suivantes ont été réalisées bénévolement par des membres de l'association Allier Sauvage :

- . Relevé architectural complet du rez-de-chaussée des bâtiments (architecte Guy Saint-Béat)
- . Relevé architectural complémentaire (esquisse) des étages et tableaux de surfaces détaillés de l'ensemble des bâtiments (architecte-programmiste Évelyne Bondonnet)
- . Évaluation des coûts de rénovation intérieure de l'ancien hôtel-restaurant (architectes Évelyne Bondonnet et Philippe Martin)
- . Avant-projet paysager des aménagements extérieurs (architecte-paysagiste Carlos Goncalvès)
- . Mise au point et dépôt des statuts de la SCI (notaire François Robelin)
- . Assistance à l'élaboration du budget prévisionnel de la SCI et échanges avec les candidats retenus sur leur prévisionnel d'exploitation (expert-comptable Nicolas Bernard)

La SCI, qui a remboursé ces dépenses à Allier Sauvage début 2021, a pu ainsi réaliser les travaux nécessaires de mise aux normes de l'assainissement et d'aménagement extérieur. Dans le même temps, le site a été entretenu grâce à l'engagement régulier de plusieurs membres de l'association.

La recherche d'un exploitant, restaurateur et hôtelier, est en cours, sachant que pour la partie hébergement du projet plusieurs solutions sont envisageables en fonction du niveau de standing choisi. Dans tous les cas, l'intérêt pour les activités de l'association sera de pouvoir offrir à ses publics un lieu d'accueil convivial et confortable en lien direct avec la rivière, et de disposer d'un lieu favorable à l'organisation de rencontres et de réunions.

Projet de la Maison de l'Allier sauvage :

Lors de sa réunion du 17 octobre 2020, l'Assemblée générale d'Allier Sauvage avait décidé (délibération N°6) du principe d'implantation de l'association dans un petit bâtiment du site de la Chaumière, afin d'en faire un lieu de référence pour la préservation du val d'Allier Nord, partie la plus riche du cours de la rivière en termes de biodiversité, de paysage fluvial, d'agriculture saine et de vie locale. Cette nouvelle Maison de l'Allier sauvage deviendrait ainsi un lieu de réunion avec les acteurs de la rivière, un centre de ressources, un pôle de formation, ainsi qu'également le lieu d'émulation pour un projet de développement territorial durable sur le Val d'Allier Nord.

La concrétisation de ce projet passera par la signature d'un bail emphytéotique avec la SCI de la Chaumière et par la réalisation de travaux de rénovation, d'aménagement et d'équipement estimés à environ 80.000 €. La condition de sa réalisation sera donc de réunir les financements nécessaires en sollicitant les collectivités potentiellement intéressées : la Région Auvergne Rhône-Alpes, en lien avec son projet de Via Allier, et le Pays de Moulins-Auvergne en lien avec le projet de Maison de la Rivière.

La Maison de l'Allier sauvage aura aussi vocation à s'inscrire dans un futur réseau des Maisons de sites de l'Allier tel qu'imaginé par le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne. Celui-ci a d'ailleurs relancé une concertation sur le sujet dans le but de poser les bases de ce réseau et de produire un guide permettant à chaque site de définir son projet spécifique, dans la perspective de cette mise en réseau à venir. Allier Sauvage participe à cette concertation et insiste sur l'intérêt de connecter ces projets à la vie locale et pas seulement à la dimension touristique de l'axe Allier.

Dans l'immédiat, l'objectif est de nouer un partenariat entre la Maison de l'Allier Sauvage et la Maison de la Rivière en cours de réalisation à Moulins. La rencontre du 16 avril 2021 avec le Maire de Moulins, président de Moulins communauté, et ses adjoints et cadres concernés, a permis d'engager un dialogue sur le sujet. En parallèle, des contacts ont été pris avec l'ASPTT Canoë-kayak, qui disposera d'une base de location dans la Maison de la Rivière, afin de voir comment coopérer pour la mise en place d'une organisation de la pratique qui soit compatible avec les enjeux des milieux naturels et de la vie locale.

Recrutement d'un animateur :

Conformément aux objectifs définis par le Conseil d'administration de l'association, en application des décisions de l'Assemblée Générale d'octobre 2020, le principe de recrutement d'un animateur salarié a été confirmé parallèlement à la concrétisation du projet de création de la Maison de l'Allier sauvage. Celui-ci serait chargé de différentes missions :

- Gérer et animer la Maison de l'Allier sauvage, en développant des activités de sensibilisation, de recherche et de formation à destination des habitants, des visiteurs et des acteurs concernés par les usages, la gestion et la préservation de la rivière Allier.

- Mettre en place un partenariat avec l'exploitant de l'hôtel-restaurant de la Chaumière, afin d'utiliser les capacités du lieu (salle de réunion, restauration, hébergement) pour développer ces activités.
- Assister l'exécutif de l'association dans sa démarche de concertation préalable à l'élaboration d'un projet territorial de mise en valeur environnementale du Val d'Allier Nord, en lien avec le projet de labellisation RAMSAR et avec la stratégie nationale des aires protégées en cours d'élaboration.
- Conduire avec Véodis 3D une campagne d'observation de la fréquentation de l'Allier alluvial par les canoës-kayaks, de Brioude au Bec d'Allier, en partenariat avec les Départements et le Pôle métropolitain Clermont-Vichy-Auvergne.

D'autres projets sont envisagés avec la participation de cet animateur, tels que :

- Montage et conduite d'une expédition scientifique de reconnaissance du Val d'Allier Nord et de sa biodiversité, avec la Fédération des Recherches en Environnement de l'Université Clermont-Auvergne.
- Préparation de la réalisation d'un film court-métrage consacré aux bonnes pratiques à adopter dans la fréquentation de la rivière, notamment en canoë-kayak.
- Conception et production d'un évènement visant à mettre en valeur les « Artistes d'Allier Sauvage », comme témoins des richesses de la rivière et de sa vie locale, et des valeurs portées par l'association.

L'objectif étant d'assurer trois années de fonctionnement avec cet animateur, la question est posée du financement du salaire de l'animateur et du coût de fonctionnement de la Maison de l'Allier Sauvage. Plusieurs démarches sont en cours pour cela, auprès du Secrétariat d'Etat à la Biodiversité, des collectivités locales et de l'université Clermont Auvergne. Mais le recours aux fonds propres de l'association (cotisations et dons) sera nécessaire, un appel à financement participatif étant envisageable, sachant que la pérennisation du poste reposera sur la réalisation de prestations rémunérées (études et recherche, formation, etc).

Etude de la fréquentation de l'Allier par les canoës :

La pratique des sports et loisirs de nature sur la rivière constitue depuis quinze ans un sujet de préoccupation sur lequel Allier Sauvage s'est montrée précurseur, en particulier pour le canoë-kayak. La méthode d'évaluation de la fréquentation par les canoës, mise au point et expérimentée en 2010 et 2011 sur l'Allier Nord par le Géolab (Laboratoire de géographie physique et environnemental de Clermont-Ferrand) et Allier Sauvage, est en cours de perfectionnement par Véodis 3D. Un dispositif utilisant des stations de prise de vues automatiques et des algorithmes de reconnaissance de formes est aujourd'hui développé au moyen de caméras-vidéo, potentiellement mutualisables avec le dispositif Vigicrue de surveillance des inondations.

Les Conservatoires des espaces naturels concernés (CEN Allier, Centre-Val de Loire, Bourgogne) ont reconnu les problèmes induits par le développement des activités nautiques sur l'Allier, au sujet duquel ils ont engagé une concertation avec les acteurs concernés, dont Allier Sauvage.

De son côté, l'association poursuit ses observations et opérations de comptage, afin de disposer de données fiables pour alimenter les débats sur l'évolution de la fréquentation de l'Allier par les canoës-kayaks et sur les principes d'une éventuelle régulation future :

- Une campagne réalisée par Véodis 3D durant l'été 2019 au pont du Veurdre a fait apparaître une augmentation de 32% du nombre de passages des canoës en moins de 10 ans.

- Une nouvelle campagne de mesure de la fréquentation du Val d'Allier Nord (opération financée par Allier Sauvage avec l'aide du Conseil Départemental de la Nièvre) a été réalisée en 2021 par Véodis 3D, sur les ponts de Villeneuve, du Veudre et de Mornay, dix ans après les premières opérations de comptage. En dépit d'une météo très défavorable de juin à début juillet et des problèmes techniques rencontrés (batteries défaillantes et vol d'une des trois caméras), il apparaît que l'augmentation du nombre de passages se poursuit, avec une plus grande précocité de la fréquentation (début mai).
- Une opération de comptage sera réalisée sur le pont du Veudre durant toute la saison 2022, afin de compenser l'imprécision des résultats obtenus en 2021.

L'objectif sera ensuite de mettre en œuvre une grande campagne d'observation sur l'ensemble de l'Allier des plaines, de Brioude au Bec d'Allier, avec l'instrumentation de 12 ponts. Cet "Etat zéro", initialement envisagé pour la saison 2021 en coopération avec le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne, pourrait être réalisé sur la saison 2023.

Vélo-route voie verte "Via Allier" :

L'ouverture progressive d'un grand itinéraire régional pour le développement du tourisme à vélo est en voie de réalisation. 27 km de voie verte sont déjà ouverts depuis juillet 2020 autour de Vichy, de Saint-Yorre à Billy, et le projet se concrétise aussi sur le Grand Clermont. Un projet est de même en cours d'élaboration sur le territoire de Moulins communauté et la concertation est en cours sous l'égide des Départements pour la suite de l'itinéraire jusqu'au Bec d'Allier. Cette Via Allier devrait passer de rive droite en rive gauche de l'Allier par le pont de Villeneuve, ce qui ferait de la Chaumière et de la Maison de l'Allier sauvage un site privilégié, d'accueil, d'animation et d'étape.

Un programme « **1% Paysage et Développement** » étant en cours d'étude en lien avec le contournement de Villeneuve-sur-Allier par la RN7. Allier Sauvage propose d'intégrer à ce programme une action d'aménagement paysager de la route départementale de Villeneuve à Bagneux, en particulier sur le secteur du pont, et répondant à différents enjeux : débouché de la Via Allier et passage sur le pont, ralentissement de la vitesse de circulation routière et sécurisation de la traversée pour piétons et cyclistes, abords de la Chaumière et services à l'itinérance, ...

Allier Sauvage s'est impliquée dans la mise au point par le Pôle métropolitain avec le bureau d'étude Alliances d'une **méthode d'évaluation qualitative de la fréquentation de la Via Allier**, expérimentée au cours de l'été 2020 sur le secteur de Vichy, avec le souci particulier de préserver le milieu naturel fluvial et la vie locale. En effet, s'agissant d'un projet de développement à destination de différentes populations locales et touristiques, il est apparu souhaitable de mettre en place un dispositif d'évaluation de la fréquentation de la Via Allier et de ses retombées économiques et sociales. D'un point de vue quantitatif, la solution consistera à mettre en place des compteurs gérés de façon coordonnée, suivant le dispositif exploité avec succès dans le cadre de « la Loire à vélo ».

Il s'agissait donc de concevoir une méthode performante et applicable permettant de mesurer la fréquentation de la « Via Allier » de façon qualitative en s'intéressant à différents aspects : origines et caractéristiques des pratiquants, motivations initiales, satisfaction, rapport aux territoires, animation locale, forme de tourisme, retombées économiques, rapports à la vie locale, à l'environnement, etc. L'objectif de son application sera de mesurer le succès de l'infrastructure auprès des différentes populations de pratiquants, de fournir des appréciations utiles à sa gestion, de la faire évoluer pour en améliorer la portée sociale, culturelle et économique, ainsi que d'en limiter les impacts éventuels.

Actions juridiques et autres interventions :

- La microcentrale de Chanteuges sur la Desges :

Plusieurs actions juridiques, collectives et individuelles, ont été engagées depuis 2017 pour empêcher sa réalisation : travaux arrêtés, contestation du droit d'eau, interdiction de passage sur terrains privés... Allier Sauvage s'est associée à ces actions en apportant sa contribution financière, parce que la Desges, affluent de l'Allier en Haute-Loire, dessert le Conservatoire du saumon sauvage de Chanteuges et que cette microcentrale entraînera une rupture de la continuité écologique de la Desges et la fermeture de ses zones de frayères. Les travaux ont été stoppés et ces actions se poursuivent, mais il est probable qu'une poursuite en appel s'avère nécessaire en 2022.

- L'affaire de Mauboux à Livry :

Le collectif de sept associations environnementales, agricoles et culturelles conduit par Allier Sauvage avec l'aide de son avocate, maître Corinne Lepage, a attaqué en justice l'autorisation accordée par les services de l'État de retourner 55 ha de prairies pour leur mise en culture irriguée, ces prairies étant classées « prairies permanentes sensibles » au titre de la PAC (arrêté ministériel 12.11.2015) et inscrites dans trois zones Natura 2000.

Après un succès provisoire obtenu avec la suspension de l'autorisation de retournement par le Tribunal administratif de Dijon en 2019, celui-ci a de façon surprenante conclu en notre défaveur, ce qui a obligé le collectif à poursuivre en appel immédiatement. A nouveau, la Cour administrative d'appel de Lyon a ordonné la suspension de cette autorisation le 26 février 2020, deux jours avant la date d'expiration de l'autorisation de retournement accordée par la Préfète de la Nièvre à l'EARL de Mauboux pour la période de septembre à février. L'affaire se poursuit donc par échange de mémoires, dans l'attente d'une annulation de l'autorisation dont le caractère d'exemple et de jurisprudence permettrait sans doute à l'avenir d'éviter de pareilles erreurs d'appréciation de la part des DDT et de leurs directions de la Police de l'Eau.

Les frais de justice et d'avocat, qui se sont montés jusque-là à environ 13.300 €, ont été couverts à la fois par les contributions financières des associations du collectif et par la collecte de dons réalisée grâce à un appel à financement participatif sur la plateforme HelloAsso.

- Interventions diverses :

Sans engager d'actions juridiques nouvelles, Allier Sauvage est néanmoins intervenue sur plusieurs projets et actions problématiques concernant le val d'Allier. Cela a été le cas avec une déposition à l'enquête publique contre le **projet de centrale hydro-électrique de Vichy (03)**, dont les impacts sur le transit sédimentaire remettent en cause la réalité du modèle économique, ce qu'a confirmé dans son rapport la commissaire enquêtrice.

Au printemps 2020, il a été constaté qu'une opération conséquente de passage d'engin, de création de piste et d'**extraction illégale de sable et granulats à Livry (58)** avait été effectuée en rive droite de l'Allier), au droit du hameau de Chambon, en pleine zone Natura 2000. Après avoir signalé le fait à la commune et constaté ensuite que cette opération illégale s'était reproduite l'année suivante, un signalement officiel a été effectué auprès des services de la Police de l'Eau de la Nièvre.

A la suite de l'information reçue de l'association Instant Nature, a été observé le mardi 30 juin 2020 le **stationnement d'un hélicoptère sur la grève en rive gauche de l'Allier, à Neuvy-le-Barrois (18)**. Malheureusement les photographies prises depuis la rive d'en face n'ont pas permis de relever avec suffisamment de précision l'immatriculation de cet hélicoptère anglais. Mais sa découverte confirme que la question de la venue d'engins aériens motorisés sur l'Allier constitue une nouvelle menace pour la préservation de la biodiversité et de la qualité d'ambiance de la rivière, notamment avec le développement des ventes de drones et d'ULM.

Participation à des évènements :

La période marquée par la pandémie et les restrictions que celles-ci a entraîné durant une année n'a pas favorisé la tenue d'évènements et de rencontres publiques.

C'est ainsi que l'exposition consacrée à la batellerie de l'Allier par le Musée Anne de Beaujeu de Moulins, à laquelle Allier Sauvage avait participé en présentant sa pirogue monoxyle datée de l'an 800 (découverte à Villeneuve-su-Allier), a été malheureusement écourtée et que la **conférence "de la pirogue au canoë"** produite par association a été annulée.

Il en a été de même avec le programme du **FestiBocage** organisé par l'association 3B et auquel Allier Sauvage devait participer par une animation spécifique et dont la tenue a été différée.

Heureusement, l'exposition "Parlons des crues" organisée au Château de Meauce à Saincaize (58), dans le cadre du **Festival des solutions écologiques de la Région Bourgogne Franche-Comté**, a pu se tenir en avril 2021. Cela a permis d'y inclure une présentation consacrée à "**Un projet de territoire : le val d'Allier Nord**" préparée en collaboration avec l'association Loire Vivante Nièvre Allier Cher.

Initialement prévu pour juin 2020, le **Congrès mondial de la nature** organisé par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le gouvernement français s'est tenu à Marseille du 3 au 11 septembre 2021. En ouverture du congrès, un film moyen métrage consacré à la politique française des espaces protégés a été présenté. Il inclut parmi les quatre sites de référence une séquence consacrée au val d'Allier Nord, pour la production de laquelle Allier Sauvage a assisté ERN SOS Loire Vivante. Les images enregistrées comportent de nombreuses scènes et interviews non utilisées pour ce film, qui pourront être employées pour réaliser le film projeté pour la promotion du projet Val d'Allier Nord.

Contribution aux démarches collectives :

- **Plan Loire V 2021/2027 :**

Depuis sa création en 2006, Allier Sauvage participe assidument aux concertations successives organisées par l'Etat pour l'élaboration des différents Plan Loire Grandeur Nature. Son implication dans la concertation préalable au 5^{ème} Plan Loire s'est concrétisée par une participation active aux réunions du "Forum des Acteurs du Plan Loire" des 8 janvier et 7 octobre 2020 à Orléans, ainsi que par une contribution écrite détaillée portant notamment des propositions concernant la gouvernance du Plan Loire, la transversalité de ses actions, sa dimension culturelle et la problématique agricole.

Certaines de ces propositions ont été intégrées à la Stratégie du Plan Loire V, en particulier sur le thème des Maisons de sites de l'Allier et de l'adaptation de l'agriculture.

- **Le projet de labellisation Ramsar du Val d'Allier Bourbonnais :**

Le projet de labellisation RAMSAR porté par le CEN Allier, de Vichy au Bec d'Allier, représente une opportunité pour développer des projets communs entre les acteurs afin de préserver durablement la rivière Allier et ses abords. La concertation avec l'ensemble des acteurs concernés a débuté sous forme de trois ateliers géographiques.

Pour Allier Sauvage, qui a participé à deux de ces ateliers, il est important de maîtriser le développement des loisirs et du tourisme, avec un triple objectif de compatibilité avec la préservation de l'environnement, de respect de la vie locale et d'excellence en termes de valeur ajoutée pour le territoire. En effet, ce label n'impliquant pas de réglementation spécifique, mais seulement un engagement de l'Etat et des acteurs du territoire à préserver et valoriser les atouts

environnementaux du site, le risque d'une "mise en vitrine au niveau international" est de multiplier la fréquentation et de susciter le développement d'activités commerciales incontrôlables. L'exemple de l'installation au château de Meauce d'une start-Up parisienne durant l'été 2020 illustre déjà cette tendance, tout comme la tentative d'une grosse société lyonnaise, exploitant déjà l'Ardèche, d'acheter les deux entreprises de location de canoës du Veurdre et de Nevers-Cuffy pour venir développer son activité avec 500 canoës et trois autocars pour commencer.

- **Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires de l'Allier :**

Monsieur le Président du Conseil Départementale de l'Allier ayant invité Allier Sauvage à faire partie de sa CDESI (Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires), l'association participe à ses réunions depuis son installation le 6 octobre 2020. Elle y sera amenée prochainement à présenter ses travaux, notamment ceux relatifs à l'étude de la fréquentation par les canoës-kayaks, et à faire part de ses propositions sur le sujet.

- **Natura 2000 , Contrat Territorial Allier Alluvial et Stratégie des Aires Protégées :**

En tant que membre du **Comité de pilotage de la zone Natura 2000 du val d'Allier**, Allier Sauvage est représentée à toutes ses réunions au cours desquelles ses positions et propositions sont évoquées.

Il en a été de même pour le projet de **Contrat territorial Milieux humides** consacré à l'Allier alluvial, dont l'association a suivi l'élaboration en participant aux ateliers organisés par l'Agence de l'Eau conjointement avec la Région.

C'est aussi sa participation au comité technique mis en place par la DDT de l'Allier, pour la **concertation préalable à la stratégie nationale des aires protégées** décidée par l'Etat, qui lui a permis de présenter une proposition pour le Val d'Allier Nord, non retenue pour le moment.

Enfin, une rencontre directe en visio-conférence a eu lieu le 22 juin 2021 en compagnie de ERN Loire Vivante avec les cadres du cabinet de madame Bérengère Abba, Secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité auprès du Ministre de la transition écologique, au sujet du **projet de Parc Naturel National de Zone Humide** aujourd'hui relancé. Cet échange a permis de confirmer l'intérêt particulier du val d'Allier Nord et débouché sur une rencontre sur le sujet avec les experts du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, qui a été missionné par le ministère pour inventorier les sites possibles.

A l'occasion de toutes ces rencontres, Allier Sauvage s'attache à montrer les qualités exceptionnelles de la partie Nord du val d'Allier entre Moulins et Nevers (de Villeneuve-sur-Allier à Apremont-sur-Allier), sur laquelle elle souhaite animer une concertation avec l'ensemble des acteurs publics, associatifs et économiques, en vue de susciter une dynamique de développement territorial durable, autour d'une vision commune de ses richesses et des conditions de leur préservation.